



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 72442

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la situation en Côte d'Ivoire. En effet, suite aux nombreuses rébellions à l'encontre du pouvoir en place dont ce pays a fait l'objet, un accord relatif au processus de désarmement et de démobilisation à Yamoussoukro a été signé. Il souhaiterait donc savoir de quelle façon se poursuit l'évolution du désarmement dans ce pays.

Texte de la réponse

La crise en Côte d'Ivoire est un sujet de préoccupation constante. La communauté internationale, avec les Nations unies, l'union africaine et la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'est impliquée avec détermination pour assurer la mise en oeuvre d'une sortie de crise politique et pacifique à ce conflit. À l'initiative de la France, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté plusieurs résolutions pour appuyer ce processus. Récemment, la résolution 1572 a créé un embargo sur les armes à destination du territoire ivoirien, dont l'application a été renforcée par la résolution 1584. La résolution 1572 a prévu des sanctions individuelles contre les personnes ayant violé les droits de l'homme ou bloquant le processus de paix. Le temps est désormais à la mise en oeuvre, de bonne foi et sans délai, par les parties ivoiriennes des accords qu'elles ont signés. Seules des élections présidentielles incontestables permettront une sortie de crise viable. Cette dernière étape est délicate mais indispensable. Elle doit permettre de rétablir l'administration d'État sur l'ensemble du territoire ivoirien, d'assurer la démilitarisation des forces irrégulières et de permettre des élections d'ici au 31 octobre prochain. Dans ce contexte, la nomination du nouveau Premier ministre, la composition effective de son gouvernement, le retour d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire sont autant d'éléments qui confortent l'espoir d'arriver au terme de ce processus exigeant. La France, fortement présente par le biais de la force Licorne qui assure le soutien de l'opération de maintien de la paix des Nations unies (ONUCI), participe également activement aux débats du Conseil de sécurité des Nations unies. Enfin, la communauté internationale reste déterminée à maintenir sa pression sur l'ensemble des parties, y compris par l'imposition, si nécessaire, de sanctions individuelles, comme l'a prévu le Conseil de sécurité des Nations unies.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72442

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 2005, page 7926

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1210